



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 4 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h00.*

## **1. Communauté de communes**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le débat sur ce point ayant eu lieu lors de la précédente séance, M. le Maire propose de passer directement au vote à bulletin secret.

- Transfert de la compétence « PLU » : Par 10 voix « contre », 2 voix « pour » et 1 abstention, le conseil municipal refuse le transfert de cette compétence.
- Transfert de la compétence « Voirie d'intérêt communautaire » : Par 5 voix « pour », 4 voix « contre » et 4 abstentions, le conseil municipal accepte le transfert de cette compétence.
- Transfert de la compétence « Aménagement numérique » : Par 6 voix « pour », 3 voix « contre » et 4 abstentions, le conseil municipal accepte le transfert de cette compétence.
- Transfert de la compétence « GEMAPI » : Par 5 voix « pour », 1 voix « contre » et 7 abstentions, le conseil municipal accepte le transfert de cette compétence.

### **Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

M. le Maire rappelle que le détail des chiffres a été présenté lors de la dernière séance, entre les charges, les recettes et les dépenses transférées à la nouvelle communauté de communes ou inversement. Il est procédé au vote à bulletin secret. Par 8 voix

« pour », 3 voix « contre » et 5 abstentions, le conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

### **Mise à disposition des biens dans le cadre des compétences**

#### **« Assainissement » et « Bâtiments scolaires »**

Dans le cadre du transfert des compétences « Assainissement » et « Bâtiments scolaires » lors de la création de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipement établi par le Trésorier.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements dans le cadre du transfert des compétences « Assainissement » et « Bâtiments scolaires » à la communauté de communes.

## **2. Affaire sociales, personnes âgées : commission du 29 novembre**

### **Projet de création de logements pour les personnes âgées**

SOLIHA Jura et l'architecte Delphine BLANC ont rendu mi-novembre l'étude de faisabilité technique pour l'aménagement de logements adaptés aux personnes âgées dans le secteur de la Maison Bourgeois et de la cure. Cette étude a été présentée en détail à la commission.

Pour la cure – dont seulement une partie du bâti appartient actuellement à la Commune –, les travaux seraient trop conséquents pour y aménager des logements accessibles, en raison de l'état du bâti et de sa configuration (murs porteurs...). L'étude propose d'y aménager 3 logements classiques, avec garages.

Pour la Maison Bourgeois, il pourrait être envisagé une extension Sud et une extension Nord, de façon à disposer de suffisamment de surface pour y aménager environ 10 logements (essentiellement T2 et T3) accessibles et adaptés aux personnes âgées, ce qui permet de « rentabiliser » l'indispensable installation d'un ascenseur. Des espaces seraient également possibles pour des cabinets médicaux/paramédicaux, une micro-crèche, du rangement, etc... Le programme doit encore être affiné et chiffré pour vérifier sa faisabilité financière.

Une réunion aura lieu le lundi 18 décembre à 17h à la salle des fêtes (salle du rez-de-chaussée) avec les personnes ayant manifesté le souhait d'être associées au projet lors du questionnaire.

## **3. Enfance, jeunesse**

### **Conseil d'école du 10 novembre**

La conseillère municipale en charge de l'enfance et la jeunesse fait part des points abordés :

- Elections des représentants des parents d'élèves
- Effectifs actuels : 132 élèves pour 88 familles. Prévision : 133 élèves à la rentrée
- Rythmes scolaires : il ne sera pas demandé de dérogation à l'organisation actuelle sur 9 demi-journées dont le mercredi matin, ce qui correspond à l'organisation de référence prévue par la loi
- Projet d'école : il est en cours d'élaboration
- Activités : les nombreux projets de l'année sont présentés, dont celui d'un voyage scolaire pour les CM à la mer (côte Atlantique)
- Travaux à envisager : couverture de la passerelle, installation d'une serrure sur la porte entre le hall de la mairie et la partie centrale de l'ancien bâtiment pour isoler les circulations.

### **Convention triennale pour le centre périscolaire**

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition de convention pour la répartition de la subvention de fonctionnement au centre périscolaire, avec la commune de Bief-du-Fourg, dans la suite de la précédente convention 2015-2017.

La nouvelle convention 2018-2020 se traduira par cette répartition financière :

- Part de subvention jusqu'à 15 000 € : 81,5 % pour Mignovillard et 18,5 % pour Bief-du-Fourg (ce qui correspond au point de population de chaque commune)
- Part de subvention au-delà de 15 000 € : répartition en fonction de la part des heures réelles d'accueil effectuées au cours de l'année précédente.

Par ailleurs, la Commune de Mignovillard reverse à l'association Arc-en-Ciel la subvention de l'État attribuée dans le cadre des activités périscolaires dues aux nouveaux rythmes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention triennale et donne tout pouvoir à M. le Maire pour la signer.

*Carmen VALLET, intéressée par l'affaire en tant que présidente de l'association « Arc-en-Ciel », n'a pas pris part au vote.*

### **Comité des écoles de la communauté de communes**

L'adjoite au maire représentant la Commune à la réunion du 27 novembre fait un bref compte rendu. Il a été question des effectifs et des prévisions pour chaque école de la communauté de communes, ainsi que des rythmes scolaires. Enfin, un point a été réalisé sur les travaux à engager dans les écoles. Pour Mignovillard, les projets de couverture de la passerelle et de réfection de la salle Libellule ont été suggérés à la communauté de communes.

## **4. Bâtiment, patrimoine communal**

### **Ancienne gare : plan de financement, point sur les travaux**

Afin de conclure l'emprunt avec la Caisse des dépôts, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement initial avec les coûts affinés. Ce plan de financement s'établit à 373 247 € en dépenses et en recettes. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Le maire délégué qui suit les travaux fait un rapide rapport du suivi du chantier. Les conditions climatiques ne permettent pas la poursuite des travaux pour le moment. Un diagnostic amiante a été établi et des demandes de devis sont en cours pour le désamiantage, ce qui va constituer un surcoût qui n'était pas prévu. Il est fait remarquer que le maître d'œuvre SICA Jura n'a pas anticipé le diagnostic.

### **Salle des sports : point sur les travaux**

Les travaux avancent avec un contrôle accru de l'architecte, du mandataire et du maire. Un appel d'offres sera prochainement lancé pour le mobilier de la salle : tables, chaises, podium...

## **5. Bois et forêts : commission du 24 novembre**

### **Etat d'assiette des coupes pour 2018**

L'adjointe en charge de la forêt fait part des propositions de la commission qui a étudié le projet d'état d'assiette de l'ONF pour l'année 2018.

#### Résineux

- Parcelle 1 : à l'unité de produit en vente à l'automne
- Parcelles 23, 24, 25, 41, 48, 77, 80 : à l'unité de produit en vente au printemps.

#### Feuillus

- Parcelles 1 et 41 : vente en bloc et sur pied
- Parcelles 77 et 80 : vente en contrat à l'unité de produit avec EDE pour le bois de chauffage et les grumes seront à exploiter par un ETF.
- Parcelles 23, 24, 25 et 48 : délivrance pour l'affouage

Il est à noter que le stock d'affouage est quasiment résorbé, ce qui permettra de marquer l'affouage plus rapidement après le martelage des parcelles.

### **Vente de bois non soumis**

Il est fait état des propositions de prix de la scierie Chauvin pour la vente de 158,91 m<sup>3</sup> de résineux sur pied en forêt non soumise au régime forestier (parcelle GUYON) :

- Résineux verts : 63 €/m<sup>3</sup>
- Résineux rouges et secs : 20 €/m<sup>3</sup>

Le conseil municipal approuve ces tarifs.

### **Menus produits forestiers**

*Joël ALPY, intéressé par l'affaire, ne prend pas part à la discussion et au vote.*

L'adjointe en charge de la forêt propose la vente de bois non soumis dans les communaux de Communailles-en-Montagne, qui ont été coupés par Enedis sous la ligne à haute tension. Le prix retenu est de 7 €/stère. Les acheteurs seront les agriculteurs exploitants ces parties de communaux : Yoann PAGNIEZ et Joël ALPY. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **6. Finances**

### **Programme d'investissements pour 2018**

Dans un premier temps, M. le Maire rappelle les dossiers de demande de DETR déposés l'an dernier et qui n'ont pas encore été acceptés sont reportés sur 2018. Cela concerne le terrain synthétique et la réfection du mur du cimetière et de 2 croix. Les autres travaux envisagés par la Commune en 2018 ne sont pas éligibles à la DETR. Aucun autre dossier ne sera donc déposé.

### **Garantie d'emprunts pour l'OPH (rue des Droséras)**

L'OPH du Jura a sollicité la Commune afin d'apporter sa garantie aux emprunts réalisés pour le financement des 4 logements actuellement en cours de construction, rue des Droséras à Mignovillard.

Le prix de revient prévisionnel de la construction de ces 4 logements (2 logements PLAI + 2 logements PLUS) s'élève à 623 056 €. La Commune de Mignovillard et le Conseil départemental sont appelés à garantir à hauteur de 50 % chacun, les lignes de prêt PLUS et PLUS Foncier délivrées par la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 239 527 € sur 40 et 50 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'apporter la garantie de la Commune aux prêts susmentionnés et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire.

## **7. Divers**

### **Nouveau quartier**

10 équipes de maîtrise d'œuvre ont transmis leur candidature pour la conception du nouveau quartier. En lien avec le SIDEC et le CAUE, 3 équipes ont été sélectionnées et sont invitées à un entretien à la mairie le lundi 11 décembre.

### **Voirie : relevé topographique**

Un devis de 2 400 € HT est proposé par le bureau d'études BEJ pour le relevé topographique, nécessaire à l'établissement du projet de réfection de voirie. Il sera établi dès que les conditions climatiques seront favorables.

### **Droit de préemption urbain**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune pour la vente d'un appartement et son garage, sur les parcelles cadastrées AB 189 et AB 228, rue de Nozeroy et rue du Martinet.

### **Alambic**

La commune historique de Communailles-en-Montagne dispose d'un alambic communal. Par délibération du 31 mai 2012, le conseil municipal avait établi le tarif de location à 15 €/jour. Le conseil municipal délibère favorablement pour le maintien de ce tarif au niveau de la commune nouvelle.

### **Assainissement**

Le bureau d'études IRH a enfin rendu le diagnostic d'assainissement commandé par la Commune, en particulier sur la gestion des eaux pluviales et des pics de pluies qui provoquent des désagréments et des inondations. Les solutions préconisées seront étudiées par la commission, en lien avec la communauté de communes et les travaux de voirie dans le Coin des Paillards.

**Vœux à la population** : samedi 6 janvier 2017 à 11h.

**Repas des aînés** : samedi 20 janvier 2017 à 12h.

*La séance est levée à 22h45.*

*Prochaine séance : lundi 8 janvier à 20h.*



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE